



COMPTE RENDU DU CCE RTE DU 25 MAI 2011

La Délégation **FO** : G. VALLARINO (*Membre consultatif*) ; H. DUBOIS-DEBORDE (*Représentant Syndical*)

Points examinés à l'ordre du jour :

- *Présentation du rapport d'expertise SECAFI sur les projets CASTER et évolution de la maintenance niveau 3 (pour information),*
- *Evolution des métiers du contrôle-commande (pour information),*
- *Bilan social 2010 (pour avis),*
- *Projet d'avenant n°3 à l'accord d'intéressement (pour avis),*
- *Bilan des conditions d'emploi et mesures prises en faveur des travailleurs handicapés à RTE pour l'année 2010 (pour information)*
- *Projet d'avenant à l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de RTE (pour avis).*

Présentation rapport d'expertise SECAFI (CASTER/Evolution N3) (*pour information*)

La présentation du rapport SECAFI s'est principalement articulée autour des points suivants :

- Contexte économique,
- Impact sur les effectifs,
- Organisation et conditions de travail,
- Maintien et développement des compétences,
- Rôle et implication du management.

Commentaires de **FO**

Le rapport d'expertise SECAFI confirme les différents motifs d'inquiétudes que nous avons émis lors de l'introduction de la technologie numérique dans les filières CE/TCD/TCM.

Le rapport pointe notamment la prégnance de l'aspect économique, les gains de productivité sur les conditions de travail, les organisations du travail.

Il admet néanmoins que l'introduction des technologies numériques – à laquelle RTE ne pourra pas se soustraire – ne sera pas sans conséquence...

Evolution des métiers du contrôle – commande (*pour information*)

Dans la perspective de la consultation des élus du personnel lors d'un prochain CCE, la Direction a présenté pour information l'état actuel de ses réflexions sur l'évolution des métiers de la filière CE/TCD/TCM à la faveur de l'introduction du palier numérique.

Il décrit l'évolution du patrimoine, le choix des politiques techniques, l'évolution de l'activité, les besoins en compétences, l'évolution des organisations.

Commentaires de **FO**

Nous ne partageons pas les choix de politique de maintenance et de politique industrielle arrêtés par RTE dans la filière CE/TCD/TCM.

Nous y voyons plusieurs risques :

- 1) la perte de compétences,
- 2) la perte de maîtrise du processus,
- 3) une dégradation des conditions de travail,
- 4) l'impossibilité de mettre en œuvre une vraie polyvalence entre agents des filières CE et TCD/TCM,
- 5) une perte de l'intérêt du travail et du sens du travail.

Nous dénonçons les 242 suppressions d'emplois à fin 2018 (dont 110 d'ici fin 2014). Cette recherche de gains de productivité s'apparente à un plan social.

RTE a fait des choix dont nous ne sommes pas certains qu'elle en mesure les conséquences du fait, notamment, de la forte évolutivité des technologies numériques.

Nous avons fait en séance une déclaration jointe en annexe.

Bilan social RTE 2010 *(pour avis)*

La Direction a présenté le bilan social 2010. Il fait principalement apparaître :

- ☞ Une baisse de l'effectif au 31 décembre 2010 par rapport au 31 décembre 2009,
- ☞ Une baisse des effectifs dans les collèges « Exécution » et « Maîtrise »,
- ☞ Une augmentation de l'effectif dans le collège « Cadre »,
- ☞ Une baisse des embauches comparée à 2009 (- 75),
- ☞ Une augmentation des heures travaillées concomitante à une baisse des effectifs,
- ☞ Une diminution de la rémunération annuelle brute sauf pour le collège « Cadre »,
- ☞ Une augmentation du taux de fréquence (Tf) lié aux accidents du travail sur les 3 dernières années,
- ☞ Une baisse du nombre d'agents en RCTT.

Commentaires de **FO**

Pour **FORCE OUVRIERE**, ce bilan social 2010 amène les commentaires suivants :

La recherche de gains de productivité se traduit dans le bilan social par une diminution de 74 emplois au 31 décembre 2010 par rapport au 31 décembre 2009. Cela correspond à une baisse de 1% des effectifs, au delà des 0,5% pris comme hypothèse.

Le transfert d'une partie des emplois du collège « Maîtrise » vers le collège « Cadre » est un motif d'inquiétude. Cela revient à réduire le nombre d'emploi de maîtrise et ainsi à rendre plus difficile leur parcours professionnel. Par ailleurs, cela revient aussi à transférer aux agents du collège « Cadre » des activités auparavant confiées à des agents du collège « Maîtrise ». Enfin, nous craignons également une gestion plus difficile de la carrière des cadres.

Si en 2009, les agents de plus de 46 ans représentaient plus de 45% de l'effectif statutaire, en 2010, ils en représentent 50%. RTE ne semble pas avoir de politique adaptée à ce contexte.

Nous déplorons la diminution des embauches dans un contexte où le volume d'heures travaillées a augmenté. Conjugué à la baisse des effectifs, cela engendre un accroissement global de la charge de travail par agent. La réduction du nombre d'agents en RCTT traduit sans nul doute également l'incompatibilité entre un aménagement hebdomadaire à 32h et la charge de travail. Nous pouvons y voir :

- 1) un motif de dégradation des conditions de travail,
- 2) un motif de dégradation de l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle,
- 3) une des causes probables de l'inquiétante augmentation régulière du taux de fréquence des accidents du travail depuis 2008.

En effet, le nombre d'accidents de travail a été multiplié par 2 entre 2008 et 2010 passant de 30 à 61.

4 avis défavorables (3 CFDT et 1 CGC). La CGT considère qu'elle n'est pas en mesure d'émettre en avis.

Bilan des conditions d'emplois et des mesures prises en faveur des travailleurs handicapés à RTE en 2010 (pour information)

Le tableau ci-dessous récapitule pour l'année 2010, par Unité, l'obligation d'emplois, le nombre d'unités bénéficiaires du secteur protégé ainsi les unités bénéficiaires stagiaires. L'obligation légale pour RTE est de 6%.

UNITE	A Effectif d'assujet- tissement	B Obligat ° d'emploi 6%	C Nombre de béné ficiaires employés	D Nombre UB secteur protégé	E UB stagiaires	Total UB C+D+E	Taux d'emploi (C+D+E)/A
SEE	128	7	4	0,64	0	4,64	3,63%
SEIE	112	6	5	0,65	0	5,65	5,04%
SEIP	150	9	3	0,44	0	3,44	2,29%
SEO	148	8	5,49	1,06	0	6,55	4,43%
SERAA	134	8	3	0,29	0	3,29	2,46%
SESE	128	7	2	1,07	0	3,07	2,40%
SESO	142,9	8	5	0,94	0	5,94	4,16%
CHES	183	10	4,63	1,01	0,14	5,78	3,16%
TEE	689	41	26	2,55	0,02	28,57	4,15%
TEIE	555	33	11,86	1,49	0,46	13,81	2,49%
TEIP	1040	62	21,88	3,47	0,06	25,41	2,44%
TEO	855	51	28,04	2,61	0,55	31,2	3,65%
TERAA	734	44	28,91	3,58	0,2	32,69	4,45%
TESE	612	36	26,59	4,24	0	30,83	5,04%
TESO	850,29	51	27,19	3,44	0,11	30,74	3,62%
CHER	413	24	4,46	2,24	0,06	6,76	1,64%
P&SI	353	21	4	4,4	0,45	8,85	2,51%
FC	1230	73	33,94	11,84	0,39	46,17	3,75%
TOTAL	8457,19	499	244,99	45,96	2,44	293,39	3,47%

Le taux atteint est de 3,47% hors correction. En intégrant les minorations de contribution, le taux s'élève à 4,14%.

Commentaires de **FO**

Il sera difficile d'atteindre l'objectif légal ou de s'en rapprocher tant que RTE cherchera à embaucher des salariés en situation de handicap avec un niveau de formation correspondant directement au niveau souhaité.

Nous pensons que le levier de la formation professionnelle n'est pas assez utilisé et qu'il pourrait permettre de se rapprocher de l'objectif légal.

RTE devra se donner les moyens lors du prochain accord pour lisser les embauches et ne pas avoir à les réaliser à la hâte, si elle y parvient, dans la dernière année. Un signal fort devra être envoyé dans ce sens par la Direction de RTE aux Directeurs d'Unités.

Le recours au secteur protégé pourrait être amélioré.

Avenant n°3 à l'accord d'intéressement RTE (*pour avis*)

L'avenant n°3 à l'accord d'intéressement introduit l'adaptation de 3 des 4 critères de l'accord d'intéressement 2009 – 2011 :

- Un critère économique qui mesure le respect des engagements budgétaires (hors main d'œuvre) - Ieco,
- Un critère de qualité de fourniture qui est déterminé à partir du temps de coupure équivalent – Iqdf,
- Un critère relatif au développement et à l'amélioration du patrimoine industriel basé sur le taux de réalisation des investissements et travaux de sécurisations prévisionnels – Iinv,

Commentaires de **FO**

FORCE OUVRIERE signera l'avenant n°3 de l'accord d'intéressement à RTE.

Nous en avons profité pour réitérer notre demande d'attribution à tous les agents d'un complément d'intéressement au titre de l'année 2010.

Avis favorable unanime du CCE.

PROCHAIN CCE LE 29 JUIN 2011

Retrouvez toute l'actualité FO Énergie et Mines sur www.FNEM-FO.org

FO Énergie et Mines - Fédération Nationale de L'Énergie et des Mines FO.
FO Énergie et Mines - 60 Rue Vergniaud - 75013 Paris
Tél: 01 44 16 86 20 | Fax: 01 44 16 86 32 | e-mail: contact@fnem-fo.org

Construisons
notre avenir